

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 mai 2013
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter
de 10h45
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00
M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association AEC - Programme d'actions 2013 - Subvention - Convention -
Décision - Autorisation**

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de la présente délibération est d'accompagner Aquitaine Europe Communication (AEC) dans sa contribution à l'émergence de projets numériques d'intérêt public participant au développement économique du territoire communautaire, en particulier dans son investissement pour la préfiguration des actions d'animation de la future Cité numérique, dans laquelle AEC sera amené à jouer un rôle clé.

L'avènement du numérique dans nos sociétés introduit en effet une révolution technologique (émergence des « villes intelligentes »), économique (essor de l'économie numérique fondée sur les nouveaux usages), sociétale (émancipation de l'utilisateur en passe de devenir « consomm-acteur »), et culturelle (éclosion de la culture digitale). Le numérique devient au cœur du développement des territoires.

Présentation d'AEC

L'association AEC, créée le 30 août 1995, est l'agence aquitaine des initiatives numériques.

Elle agit depuis quinze ans dans le champ du numérique et articule ses services autour de trois axes majeurs : la veille opérationnelle, l'émergence numérique, l'intermédiation stratégique. L'ensemble des champs du numérique est abordé par l'agence, de l'aménagement aux services, en passant par le développement économique.

Dans le cadre de son action, elle conduit des actions d'information, de formation et d'aide au montage de projets innovants. Son action s'inscrit en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les associations et les entreprises. Les formes de son intervention (ateliers, conférences, rencontres) assurent un ancrage territorial fort.

L'AEC est aussi soutien de l'Alliance numérique, regroupant les présidents de la quinzaine d'associations professionnelles numériques du territoire.

Programme de travail 2013

La future Cité numérique, pôle d'excellence métropolitain, aquitain et national dédié aux usages du numérique, ouvrira ses portes en 2016.

AEC, dont le rôle d'animateur des communautés numériques locales autour des usages numériques n'est plus à démontrer, sera amené à jouer un rôle clé au sein de cette Cité numérique, puisque l'Agence est pressentie pour en devenir l'animatrice.

Ainsi, le programme de travail de l'association pour l'année 2013, tel que présenté à la Communauté urbaine, ainsi qu'aux autres administrateurs de l'Association, se propose d'orienter dès à présent les actions de l'AEC dans cette perspective.

Il s'articule ainsi autour des axes suivants :

- Accompagnement des acteurs publics pour une meilleure prise en compte des principaux enjeux du numérique dans leur stratégie territoriale :
 - valorisation de l'ouverture des données publiques pour stimuler le développement de projets, notamment à travers une deuxième saison d'animation d'acteurs locaux pour qu'ils s'approprient la matière première que constituent les données publiques en vue de la création de services et applications,
 - animation d'ateliers participatifs autour de la métropole intelligente, les ateliers Métrolab, réunissant une vingtaine de participants d'horizons divers autour de 4 grandes thématiques :
 - Énergie, fluides et capteurs dans la ville,
 - Mobilité intelligente,
 - Représentation du territoire,
 - Numérique et participation,
 - Veille sur les nouveaux usages numériques, celui-ci contribuant à apporter de l'innovation dans de nombreux champs relevant de l'espace métropolitain : habitat social, nouvelles mobilités, aménagement numérique, transmédia...
- Participation à l'organisation de plusieurs salons professionnels à vocations nationale, régionale ou locale, qui sont l'occasion de mettre en avant les savoir-faire des acteurs économiques locales
 - Planète e-commerce à Mérignac en Juillet 2013,
 - Métronum à Bordeaux en Septembre 2013,
- Participation à la mise en place de la future Cité numérique
 - poursuite de l'activité de pré-incubation de projets innovants à travers l'Auberge numérique, qui a permis sur l'année 2012 de recevoir 80 porteurs de projets, dont 12 ont été accompagnés au sein de l'Auberge (Switcharound, Jestocke, Vinigoo, Smart'R, Clatria ; Achetons Local, JLMCC, E2C, Bx Sourcing, Wherevent, Kinespe, Yuticket),

Le soutien de la Communauté urbaine au programme de travail de l'Association

La Cub intervient depuis 2011 pour soutenir cette association, lui accordant en 2012 une subvention d'un montant de 65.000 euros pour son programme d'action (délibération 2012/0764 du 26 Octobre 2012). Au regard de l'ensemble des actions envisagées sur 2013, et tout particulièrement de l'implication de cet acteur dans l'animation et le développement de la filière numérique locale, et de l'adhésion reconduite de la Cub à l'Association (au titre de la délibération globale sur les adhésions à des associations), il vous est proposé d'accorder à l'AEC une subvention de fonctionnement de 95.000 euros TTC pour un budget prévisionnel de 1 186 000€ TTC. La relation avec cette association s'inscrit dans le cadre de la Charte de bonne gouvernance de la Cub.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Association Aquitaine Europe Communication à hauteur de 95.000 € TTC pour un budget subventionnable de 1 186 000€ TTC nécessaire à la réalisation de son programme d'actions 2013 est pleinement justifiée au regard de la politique de la Communauté urbaine de Bordeaux dans le secteur numérique,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention de fonctionnement de 95.000€ à l'association AEC pour son programme d'actions 2013.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 8162, CRB BE00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2013

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2013

Mme. BÉATRICE DE FRANCOIS